

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 11/03/2021	Dossier complet le : 11/03/2021	N° d'enregistrement : 2021_5269

**1. Intitulé du projet**

Réalimentation des communes de CROISILLES, ECOUST ST MEIN et MORCHIES depuis LEBUCQUIERE

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois (SIESA)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale M Eugène BURDIAC - Président

RCS / SIRET 

2	0	0	0	9	1	9	7	3	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

      Forme juridique Collectivité

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
22 Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 m <sup>2</sup> .	Le projet consiste à poser : - 14675 ml de conduite DN 250 mm (diamètre extérieur 274 mm) - 485 ml de conduite DN 150 mm (diamètre extérieur 180 mm)  Soit produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur de 4190 m <sup>2</sup>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste à poser une conduite depuis le réseau principal du SIESA qui alimente entre autre Bapaume et plusieurs communes et les communes de Morchies - Ecoust Saint Mein et Croisilles.  
Il consiste à poser une artère principale en DN 250 mm entre Lebusquière (forage existant qui va être mis à l'arrêt mais où arrivent les conduites principales du SIESA) et les communes de Morchies - Ecoust Saint Mein et Croisilles.  
Sur cette antenne seront mises en place des conduites qui permettront de rejoindre les réservoirs de chacune des communes.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but de résoudre les problèmes suivants :

- un problème de surexploitation du forage de CROISILLES (avec une DUP dépassée fortement depuis plusieurs années),
- un problème de sensibilité forte à la sécheresse du forage d ' ECOUST-ST-MEIN (le débit d ' exploitation du forage étant réduit depuis 3 ans pour cause de chute de productivité et défaut de recharge de nappe en période hivernale), la commune courant le risque d ' une rupture d ' alimentation en période estivale.
- suite à une capacité de production insuffisante sur le forage de MORCHIES, il n'a pas été possible d'arrêter définitivement le forage de LAGNICOURT MARCEL (problème de pollution des eaux produites sur ce forage) suite aux travaux d'interconnexion réalisés entre ces 2 communes en 2015. Le projet permettra de régler ce problème.

On notera que même si ce n'est pas la finalité, le dimensionnement des conduites prend en compte le secours potentiel à d'autres collectivités voisines.

Il avait été envisagé à une époque un secours de la communauté urbaine d'Arras. Le projet est abandonné mais si cette solution devait un jour être à nouveau envisagée, le diamètre de la canalisation a été choisi pour qu'il soit possible de faire évoluer l'infrastructure à moindre coût pour répondre à une demande.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à poser des conduites en bordure de chaussée, sous chaussée ou éventuellement dans des chemins agricoles. Il est réalisé des tranchées qui sont rebouchées à l'avancement. Conformément aux exigences des gestionnaires de voirie, les déblais seront évacués et remplacés par du matériau noble (sable ou grave naturelle). Les structures de chaussées seront refaites comme à l'identique ou suivant les exigences du département du Pas de Calais.

Sur le tracé, on a :

- Plusieurs fonçages sous voirie
- Franchissements de cours d'eau par pose de conduites en encorbellement sur des ponts :
  - l'Hirondelle à Noreuil,
  - Un fossé à Ecoust Saint Mein,
  - la Sensée à Croisilles.

Il n'y a aucune intervention dans le lit des cours d'eau.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a pour but de mieux répartir les tirages sur les nappes et de ne plus dépasser les autorisations de prélèvement. Concrètement, il se traduira par une réduction des tirages sur les forages des trois communes et une augmentation sur le forage de Warlencourt Eaucourt qui alimente le secteur de Bapaume et dont la DUP est en cours de révision pour augmenter la capacité de prélèvement.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet consiste à poser : - 14675 ml de conduite DN 250 mm (diamètre extérieur 274 mm) - 485 ml de conduite DN 150 mm (diamètre extérieur 180 mm)  Soit produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur de 4190 m <sup>2</sup>	4190 m <sup>2</sup> de produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Conduite partant de Lebuquiere en passant à la limite de Beaumetz les Cambrai et Beugny puis allant sur Morchiers - Ecoust Saint Mein et Croisilles avec passage sur les communes de Noreuil et Lagnicourt Marcel.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" -

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 50° 6' 15" 3 Lat. 2° 57' 06" 2

Point d'arrivée :

Long. 50° 12' 08" 8 Lat. 2° 52' 15" 6

Communes traversées :

Lebuquiere - Beaumetz les Cambrai - Beugny -Morchles  
Lagnicourt Marcel - Noreuil - Ecoust Saint Mein - Croisilles

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant destiné à alimenter en eau des communes traverse des périmètres de protection de captage (Lebucquiere - Morchies - Ecooust Saint Mein - Croisilles). Les travaux sont réalisés dans le respect des DUP sur ces ouvrages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif de limiter les prélèvements d'eau dans les zones en tension (dépassement de la DUP de Croisilles actuellement et tension hydrique estivale sur Ecoust Saint Mein) et de permettre une dilution sur Morchies et par ricochet Lagnicourt Marcel. De ce fait, il engendre une modification de la répartition des prélèvements pour les mettre en adéquation avec les DUP en cours mais il n'y a pas plus de prélèvement global sur la nappe.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de l'obligation de remblayer les tranchées avec des matériaux nobles, il y aura des matériaux qui seront exportés du site vers des carrières ou des zones de dépôts. Mais il n'y aura aucun changement de topographie. Après travaux, on sera exactement aux mêmes côtes qu'avant travaux
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de l'obligation de remblayer les tranchées avec des matériaux nobles, il y aura des matériaux qui seront importés depuis des carrières. Mais il n'y aura aucun changement de topographie. Après travaux, on sera exactement aux mêmes côtes qu'avant travaux
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier étant sous chaussée, en accotement de chaussée ou dans des chemins agricoles n'aura pas d'impact environnemental vu que l'on ne traverse que des zones agricoles relativement propres en biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La conduite étant enterrée et loin de toute installation industrielle importante, le projet n'est pas concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La conduite étant enterrée et prévue pour un fonctionnement en pression, il n'y a pas de contrainte liée à d'éventuels risques naturels. Même en cas d'inondation, les conduites étant en pression pourront continuer à fonctionner.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'objectif du projet est d'assurer une meilleure alimentation en eau des communes de Croisilles, Ecooust Saint Mein et Croisilles. Sur ce plan, le projet a un impact sanitaire mais il est bénéfique.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La problématique bruit ne concerne que la phase travaux. Elle est très ponctuelle car à chaque endroit, la durée de pose des conduites est très courte (environ 500 m/semaine en moyenne).  En phase exploitation, sauf en cas d'intervention pour fuite, il ne génère aucune nuisance sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le compactage des tranchées peut engendrer quelques vibrations locales. Il s'agit d'une opération la aussi très ponctuelle. Aucune vibration en phase exploitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier pourra générer un peu de poussière si les travaux se déroulent en période très sèche. Aucune poussière en phase exploitation
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, on peut avoir localement des fuites qui conduiront au rejet d'eau potable dans le milieu naturel mais vu les outils de suivis mis en oeuvre (débitmètres de contrôle), ces fuites devraient être détectées rapidement et réparées
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant enterré, il n'y a aucune nuisance au patrimoine architectural ou paysager. Sur le plan archéologique, il n'y a pas de risque particulier dans cette zone.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le chantier a surtout un impact en phase chantier mais celui ci demeure très faible. En bordure de chaussée ou sous chaussée, il ne sera pas plus important que le trafic routier que subissent les voiries chaque jour. Dans les zones agricoles, la faune peut être dérangée un jour ou deux mais pas plus que lors des opérations agricoles qui se déroulent dans les champs qui longent ces chemins.

Des mesures sont prises dans l'appel d'offres travaux pour que les entreprises utilisent des engins respectueux de l'environnement et ne détruisent pas les rares haies qui longent le tracé. Au besoin, en cas de poussières, il sera demandé un arrosage pour limiter les émissions.

Les solutions adoptées pour les traversées de cours d'eau ne nécessitent pas d'aller dans le lit des cours d'eau et peuvent se faire sans risque de pollution du milieu naturel. En effet la pose en encorbellement revient à accrocher la canalisation aux ponts existants sans avoir à creuser à proximité immédiate du lit du cours d'eau.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet rentre dans le cadre de l'étude Cas par Cas en raison de sa taille mais il s'agit d'une pose de conduite d'eau potable entre communes en empruntant des voiries existantes, le plus souvent soumises à un trafic assez dense. L'impact est donc très faible.

Sur les parties en chemin rural, il s'agit de chemins agricoles utilisés par les engins tout au long de l'année et bordés par des champs qui subissent tous les ans des apports d'intrants et de pesticides dont l'impact est bien plus important que la réalisation et le comblement d'une tranchée. Par conséquent, l'impact du projet est très faible.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan du projet à l'échelle 1/250 Reportage photographique Note explicative du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bapaume le 02/03/2021

Signature

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES EAUX DU SUD ARTOIS  
S.I.E.S.A.**



Le Président,  
Eugène BURBIAK

